



**Transalp**



**RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**



*Ministero dell'Istruzione  
dell'Università e Ricerca*

# Principes généraux :

- création dans l'académie : 2015-2016 ;
- programme de mobilité individuelle d'élèves de moyenne durée : 3 à 5 semaines dont au moins 3 en période scolaire dans le pays d'accueil ;
- partenariat entre des établissements scolaires de France et d'Italie.

# **Bilan des 3 précédentes sessions**

- 32 lycées de l'Académie de Lyon ont participé au dispositif ;
- 265 élèves français sont partis en Italie.

# Conditions de participation

- Futurs élèves de Première ou de Terminale à la rentrée 2019
- Niveau de langue satisfaisant
- Motivation forte
- Esprit d'ouverture
- Elèves autonomes et responsables.

# Principe de réciprocité

- Durant toute la durée du séjour dans chaque pays, l'élève en mobilité est hébergé, nourri et blanchi par la famille de son correspondant.
- Les frais de déplacements entre les deux pays sont à la charge de la famille de l'élève.
- Les frais de séjour sur place sont à la charge de la famille du correspondant.

# Organisation concertée

- 4/5 élèves maximum par établissement en même temps, répartis équitablement entre les établissements partenaires.
- Binômes formés conjointement par les professeurs référents, (ou par les chargés de mission des deux pays, en fonction des profils des candidats si les établissements ne peuvent pas le faire eux-mêmes).

# **Un suivi pédagogique personnalisé**

- Convention entre les établissements ;
- Contrat d'études individuel à établir conjointement entre les professeurs référents ;

La DAREIC met en relation les établissements, aide à la mise en place du dispositif, et sert de conseil pour tout questionnement sur une procédure à suivre.

# Déroulement du dispositif

## Année 2019-2020

Suggestion :

- septembre 2019 : Italiens en France
- octobre / novembre 2019 : Français en Italie

Possibilité de changer ces dates pour les établissements ayant déjà un partenariat, selon les préférences des deux établissements.

Possibilité aussi de faire plusieurs sessions.

# Dossier de candidature

**Etablissement ayant déjà un partenariat :**

1- Informer la DAREIC de la pérennisation du partenariat, afin de recevoir le **dossier complet d'inscription 2019-2020**.

**Il sera également disponible sur le site du Rectorat (pédagogie / Ouverture à l'international / DAREIC).**

2- **Tableau récapitulatif** au format PDF à renvoyer pour le **Vendredi 14 juin 2019**.

NB : Plus besoin d'envoyer les dossiers élèves, la convention et les contrats d'études à la DAREIC. Chaque établissement conserve ses dossiers en interne. Par contre, il est indispensable d'informer la DAREIC de tout déplacement d'élève français à l'étranger, comme dans le cadre d'un séjour linguistique et pédagogique. C'est l'objectif du **Tableau récapitulatif**.

# Dossier de candidature

## Documents à remplir

- 1) Dossier élève (à communiquer à l'établissement partenaire, et à la famille d'accueil) – à conserver 2 ans en établissement.
- 2) Convention bilingue (à établir avec l'établissement partenaire) – à conserver 2 ans en établissement.  
NB : La famille française doit avoir pris connaissance de cette convention.
- 3) Contrat d'études (à faire compléter par le professeur référent, et à faire signer par le professeur, la famille française et l'élève français) – à conserver 2 ans en établissement.  
NB : L'élève doit avoir sur lui ce contrat d'études, qu'il devra présenter au professeur référent en Italie. Il est fortement souhaitable qu'il en ait pris connaissance avant l'arrivée de l'élève français.
- 4) Tableau récapitulatif (à envoyer à la chargée de mission DAREIC : Alexandra Le Perru – [alexandra.le-perru@ac-lyon.fr](mailto:alexandra.le-perru@ac-lyon.fr) ) – à conserver 2 ans en établissement.

## **Etablissement n'ayant pas de partenariat :**

1- Envoyer à la DAREIC une demande de partenariat, avec le nombre d'élèves intéressés, afin de lancer une recherche côté italien avant le **Vendredi 5 avril 2019.**

2 – Prendre contact avec l'établissement proposé par la DAREIC. Préparer ensemble la mise en place du partenariat en formant les binômes de correspondants, et en remplissant les conventions et les contrats d'études. La DAREIC reste disponible pour toute demande d'information.

3- Une fois le partenariat établi, le tableau récapitulatif sera à renvoyer pour le **Vendredi 14 juin 2019.**

# Dossier de candidature

Rappel des documents que l'élève doit avoir avec lui lors de son séjour en Italie : (voir Vade-mecum)

- 1) Carte d'identité ou passeport en cours de validité ;
- 2) Autorisation de sortie de territoire : redevenue obligatoire depuis le 15 janvier 2017 ;
- 3) Attestation d'assurance de responsabilité civile ;
- 4) Certificat médical de moins de 3 semaines avant la date de départ ;
- 5) Carte européenne d'assurance maladie ;
- 6) Contrat d'études à présenter au professeur référent en Italie ;
- 7) Vade-mecum élève (nouveau 2019-2020).

# Les dates à retenir :

- Vendredi 5 avril 2019 au plus tard :  
Envoi des demandes de recherche de partenariat.
- Vendredi 14 juin 2019 au plus tard :  
Envoi des **tableaux récapitulatifs 2019-2020**.

Suivi des dossiers : Alexandra Le Perru

# Contact :

**DAREIC**

**Dispositif Transalp**

**À l'attention de Alexandra Le Perru**

**92 rue de Marseille**

**BP 7227**

**69007 Lyon Cedex 07**

**Mail : [Alexandra.Le-Perru@ac-lyon.fr](mailto:Alexandra.Le-Perru@ac-lyon.fr)**